

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00030 Numéro SIREN : 480 383 660 Nom ou dénomination : CAR EST

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2022 sous le numéro de dépôt 11054

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise		SAS CAR EST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		Route de Dommartin-sous-Anance 54770 GINCOURE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 8 0 3 8 3 6 6 0 0 0 0 1 0		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le		31/12/2021	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	83 331	AG	59 811	23 520
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 373	AS	1 060	3 312
		Autres immobilisations corporelles	AT	376 527	AU	52 234	324 292
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	17 192	BI		17 192	
TOTAL (II)			BJ	481 424	BK	113 107	368 317
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 696 418	BU		1 696 418
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 108 682	BY	152 011	956 670
		Autres créances (3)	BZ	459 668	CA		459 668
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	147 628	CG		147 628	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	33 275	CI		33 275	
	TOTAL (III)	CJ	3 445 673	CK	152 011	3 293 662	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecart de conversion actif*	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	3 927 098	1A	265 118	3 661 979
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :		Créances :		
Immobilisations :							

* Des explications concernant cette donnée sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CAR EST		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	777 831	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	186 297	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 074 129	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	582 807	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	178 152	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 155 683	
	Dettes fiscales et sociales			DY	125 895	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	545 311	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 587 849		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 661 979		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 145 030
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	4 272	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CAR EST		Exercice N				Néant ☐ *
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	6 759 622	FB	12 868	FC 6 772 491
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF
		FG	28 683	FH		FI 28 683
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 788 306	FK	12 868	FL 6 801 175
	Production stockée*					FM
	Production immobilisée*					FN
	Subventions d'exploitation					FO 13 073
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP 15 543
	Autres produits (1) (11)					FQ 627
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 5 349 231
	Variation de stock (marchandises)*					FT (265 082)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 897 499
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 21 035
	Salaire et traitements*					FY 380 487
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges sociales (10)					FZ 108 612
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA 23 995
						GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC 54 541
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE 12 919
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 247 178
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH (III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI (IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM
	Différences positives de change					GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO
Total des produits financiers (V)						GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 6 498
	Différences négatives de change					GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
Total des charges financières (VI)						GU 6 498
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV (6 498)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 240 680

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

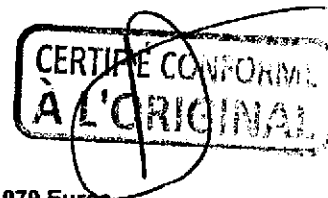
Désignation de l'entreprise SAS CAR EST

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	135
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 134
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 269
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 730
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	56 113
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 834 419
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 648 121
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	186 297
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont	HY	
	produits de locations immobilières	IG	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	33 280
	(3) Dont	HQ	
	- Crédit-bail mobilier *	IH	
	- Crédit-bail immobilier	IJ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IK	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HX	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	RC	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	RD	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	A1	9 697
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	A2	
	(9) Dont transferts de charges	A3	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A4	1 771
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		
	facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Pénalités, amendes fiscales et pénales	135	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 134		
Produits des cessions d'éléments d'actif		4 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables



Désignation de la société : **SAS CAR EST**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2021**, dont le total est de **3 661 979 Euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un **bénéfice de 186 298 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01/01/2021 au 31/12/2021**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014..

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montants brut	Amortissements provisionnels	Amortissements réels	Encaissements en cours
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	83 332			83 332
Immobilisations incorporelles	83 332			83 332
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	710	3 663		4 373
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 572	300 313		326 885
- Matériel de transport	216	4 300	3 861	654
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	32 202	16 785		48 988
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	59 701	325 061	3 861	380 900
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 875	16 818	7 500	17 193
Immobilisations financières	7 875	16 818	7 500	17 193
ACTIF IMMOBILISE	150 907	341 879	11 361	481 424

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		325 061	16 818	341 879
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		325 061	16 818	341 879
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			7 500	7 500
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		3 861		3 861
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		3 861	7 500	11 361

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2021
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	48 052	11 760		59 812
Immobilisations incorporelles	48 052	11 760		59 812
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	618	442		1 061
- Installations générales, agencements aménagements divers	10 141	9 380		19 521
- Matériel de transport	216	1 766	1 727	255
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	31 811	647		32 459
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	42 787	12 235	1 727	53 296
ACTIF IMMOBILISE	90 839	23 995	1 727	113 107

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 618 819 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	17 193		17 193
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 108 683	1 108 683	
Autres	459 669	459 669	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	33 275	33 275	
Total	1 618 819	1 601 627	17 193
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	428 674
Total	428 674

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dotations et reprises au titre de la dépréciation	Evolution des provisions	Provisions initiales	Provisions finissantes
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	103 316	54 542	5 846	152 012
Total	103 316	54 542	5 846	152 012
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		54 542	5 846	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 Euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 Euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 587 850 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4 272	4 272		
- à plus de 1 an à l'origine	578 535	135 715	381 493	61 326
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 155 683	1 155 683		
Dettes fiscales et sociales	125 895	125 895		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	723 464	723 464		
Total	2 587 850	2 145 030	381 493	61 326
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	330 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	132 592			
(**) Dont envers les associés	178 152			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	22 488
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	216
Intérêts courus à payer	4 272
Dettes provis. pr congés à payer	29 981
Charges sociales s/congés à payer	9 279
Etat - autres charges à payer	3 915
Clients - RRR à accorder	451 507
Total	521 658

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant régularisation	Montant avant régularisation	Montant après régularisation
Charges constatées d'avance	33 275		
Total	33 275		

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	41 388
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	41 388
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montants en €
Plafonds des découverts autorisés	
Garantie BPI sur emprunt HSBC 2018	100 000
Garantie de l'Etat sur emprunts PGE	270 000
Avals et cautions	370 000
Autres engagements reçus	
Total	370 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

Autres informations

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				79 388	79 388
Cumul exercices antérieurs				16 180	16 180
Dotations de l'exercice				18 616	18 616
Amortissements				34 796	34 796
Cumul exercices antérieurs				23 528	23 528
Exercice				25 374	25 374
Redevances payées				48 902	48 902
A un an au plus				19 172	19 172
A plus d'un an et cinq ans au plus				16 814	16 814
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				35 986	35 986
A un an au plus				252	252
A plus d'un an et cinq ans au plus				5 150	5 150
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				5 403	5 403
Montant pris en charge dans l'exercice				33 280	33 280

S.A.S. CAR EST

Au capital de 100 000 €
Route de Dommartin sous Amance
54770 AGINCOURT

RCS Nancy 480 383 660

Rapport du commissaire aux comptes sur les Comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2021



Vincent SOUSTRE

expert comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de la région Grand-Est
commissaire aux comptes
inscrit près la Cour d'Appel de Nancy

23, rue Gambetta
54300 LUNEVILLE

☎ 03 83 74 59 02

Vincent SOUSTRE
expert comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de la
région Grand-Est
commissaire aux comptes
inscrit près la Cour d'Appel de
Nancy

23, rue Gambetta
54 300 LUNEVILLE

☎ 03.83.74.59.02
✉ 03.83.74.59.03

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A Mesdames, Messieurs les associés de la société CAR EST,
Société par actions simplifiées au capital de 100 000 Euros.
Siège social : 54770 AGINCOURT, route de Dommartin sous Amance.
RCS Nancy 480 383 660

Exercice du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Opinion

En exécution de la mission qui m' a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société CAR EST SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, Je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- L'évaluation des créances clients ,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion des Gérants et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société¹ ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

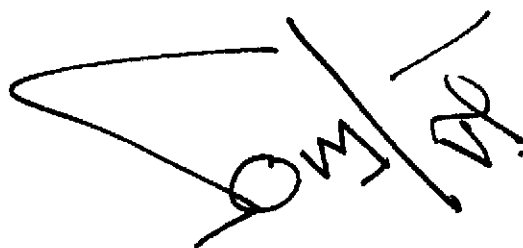
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

¹Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

VS

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lunéville, le 31 mai 2022



Le Commissaire aux Comptes
Vincent SOUSTRE

CAR EST
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : Route de Dommartin Sous Amance
54770 AGINCOURT
480 383 660 RCS NANCY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 15 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 15 juin,
A 17 h 30,

La société GEMM, Société civile au capital de 7 500 euros, ayant son siège social 5 Rue de l'Ancienne Gare, 54280 MONCEL SUR SEILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 452 985 948 RCS NANCY,
Représentée par sa Gérante, Madame Emmanuelle GARRIGUES,

Associée unique de la société CAR EST,

En présence de Madame Emmanuelle GARRIGUES, Présidente non associée de la Société, et de Monsieur Ismaël CERVELLE, Directeur Général,

Étant précisé que Monsieur Vincent SOUSTRE, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Madame Emmanuelle GARRIGUES, Présidente non associée a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2021** ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

Les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2021**, le rapport de gestion de la Présidente et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés dans les délais réglementaires et légaux à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2021**,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2021**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.



En conséquence, elle donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 **décembre 2021** s'élevant à 186 297,80 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	186 297,80 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	777 831,75 euros
-------------------------------	------------------

Pour former un bénéfice distribuable de

964 129,55 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 964 129,55 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

GEMM
Associée unique

